



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)

28-29 mars 2005
Séoul

RAPPORT DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE DE HAUTS RESPONSABLES

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE OU PORTÉES À SON ATTENTION

1. La Réunion a marqué son accord de principe sur l'évaluation présentée dans le bilan de l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique, d'où il ressortait que l'actuel schéma de croissance économique représentait une pression pour la durabilité environnementale dans la région. Aussi était-il urgent pour la région de poursuivre la croissance économique écologiquement durable que nécessitait la réalisation des objectifs convenus internationalement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
2. La Réunion a vu dans la pauvreté à laquelle était confrontée la région l'un des obstacles majeurs au développement durable, et elle a souligné la nécessité de poursuivre une croissance équilibrée fondée sur des synergies renforcées entre les trois piliers du développement durable que sont la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.
3. Elle a également pris note de la diversité des situations, des approches, des capacités et des méthodes retenues dans différentes parties de la région.
4. Elle a conclu à l'immédiate nécessité de prendre des mesures dans les domaines où l'on disposait de savoir-faire et de ressources technologiques pour la protection de l'environnement – par exemple en mettant en place des technologies propres et en favorisant des modes de consommation et de production durables reposant sur une meilleure efficacité écologique et une meilleure utilisation des ressources naturelles, et en améliorant la gestion des déchets, en particulier des déchets dangereux et non biodégradables.
5. On devait accroître l'assistance fournie aux pays en développement, en particulier aux pays à économie en transition, aux pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays les moins avancés, en vue de développer les capacités, de transférer les technologies et d'apporter les ressources financières pour une croissance économique écologiquement durable, cela dans des domaines tels que le développement d'énergies durables et propres, la lutte contre le changement climatique, la conservation des ressources et l'efficacité.
6. Il fallait renforcer la coopération régionale et sous-régionale afin de trouver des solutions communes aux problèmes environnementaux communs, en s'appuyant sur des partenariats entre parties prenantes et une large participation du public, en promouvant le transfert de technologie, le réseautage de l'information et le renforcement des capacités,

l'objectif étant de réaliser une croissance économique écologiquement durable («Croissance verte»). On entend ici par «Croissance verte» le développement durable tel que décrit dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

7. Il fallait réformer substantiellement les politiques générales de manière à améliorer les performances environnementales et l'efficacité dans certains États membres, cela dans l'intérêt d'une croissance économique écologiquement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique.

8. La Réunion a recommandé que les pays de la région redoublent d'efforts pour protéger et régénérer l'environnement. Elle a également recommandé d'améliorer la qualité de vie, tant en milieu rural qu'en zone urbaine, en mettant l'accent sur les catégories vulnérables, enfants et femmes notamment.

9. La Réunion a pris note des préoccupations des petits États insulaires en développement concernant le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer, les inondations et les ouragans, la gestion des déchets non biodégradables, ainsi que de leur ferme volonté de poursuivre un développement écologiquement durable fondé sur l'utilisation durable des ressources naturelles et d'assurer l'autosuffisance économique de ces pays.

10. Les pays les moins avancés étaient confrontés à des difficultés et des défis majeurs sur la voie du développement durable. Aussi la Réunion a-t-elle recommandé de faire davantage au bénéfice des PMA et des pays à économie en transition en matière de financement, de transfert de technologie, notamment de technologie d'un bon rapport coût-efficacité, et de renforcement des capacités de sorte que ces pays parviennent à une croissance économique écologiquement durable.

11. Relevant l'importance des grandes questions d'environnement et de développement durable et les conséquences de l'évolution enregistrée au niveau mondial, la Réunion a recommandé de prendre en compte dans les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux ces différentes préoccupations et priorités.

12. La Réunion a recommandé que les Ministres adoptent le projet de Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement durable en Asie et dans le Pacifique, (2005) (annexe I) qui présente différentes options tirées d'accords multilatéraux antérieurs et appelant une mise en œuvre volontaire, tenant compte de la diversité des besoins et des capacités des pays en matière de développement.

13. Elle a recommandé que les Ministres adoptent le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) (annexe II); elle a en outre recommandé que des mesures soient prises pour faire servir ce plan au renforcement des capacités de croissance économique écologiquement durable aux niveaux régional, sous-régional et national.

14. La Réunion a également recommandé d'examiner périodiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan régional d'application et de procéder à un examen global à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement prévue pour 2010.

15. Elle a recommandé que les Ministres adoptent le projet d'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (Croissance verte) (annexe III).

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA RÉUNION

A. Séance d'information sur le récent tsunami et sur la stratégie d'intervention régionale

16. Une séance spéciale d'information sur le récent tsunami en Asie du Sud et sur la stratégie d'intervention régionale a été organisée au tout début de la Réunion de hauts responsables. Elle a donné lieu à une présentation générale des conséquences tragiques et de l'étendue de la dévastation causée par le récent tsunami ainsi que des stratégies d'intervention adoptées pour faire face aux risques naturels pesant sur le développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique. On y a aussi discuté de diverses questions posées par les suites du tsunami et d'autres catastrophes naturelles récentes dans la région et de leurs principales corrélations avec la Déclaration du Millénaire.

17. La Réunion a souligné qu'il importait de promouvoir la gestion des risques de catastrophe et de favoriser la coopération régionale pour être mieux préparé à les affronter et à protéger le développement durable dans la région.

18. Elle a en outre recommandé d'élaborer des politiques et stratégies de développement durable incluant la gestion des risques de catastrophe.

B. Bilan de l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique

(Point 4 de l'ordre du jour)

19. La Réunion a été saisie du document E/ESCAP/SO/MCED(05)/1 relatif au bilan de l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique, établi par la CESAP, qu'elle a félicitée pour ce document bien étudié qui faisait le tour complet des conséquences régionales d'une croissance économique non durable affectant la capacité de charge de l'environnement.

20. Elle a estimé que le bilan ainsi présenté était une bonne base à l'établissement du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010), lequel faisait l'objet du point 7 de l'ordre du jour.

21. En dépit des succès enregistrés par les pays en matière d'amélioration de la performance et de la durabilité environnementales, une croissance économique non viable, un accroissement démographique global rapide et un rythme rapide d'urbanisation, d'industrialisation et d'utilisation mal planifiée des ressources naturelles nuisaient à la durabilité environnementale dans la région et exerçaient une pression considérable sur la capacité de charge de l'environnement, entraînant dans certaines zones des déperditions irréversibles des ressources naturelles sur lesquelles reposaient les activités économiques. La valeur économique de ces ressources était immense, et certaines n'avaient pas de prix du fait qu'elles étaient irremplaçables.

22. Reconnaissant l'immense diversité de la région de l'Asie et du Pacifique du point de vue du développement économique des pays et de leur dotation richesse en ressources naturelles, la Réunion a observé que la durabilité environnementale et l'utilisation durable desdites ressources devaient servir à lutter contre la pauvreté.

23. La Réunion a souligné les pressions auxquelles était soumis l'environnement côtier et marin et a souligné l'importance d'une meilleure gestion des ressources marines, en particulier les ressources halieutiques.

24. La Réunion a recommandé en outre d'assurer une croissance équilibrée fondée sur le développement des synergies entre les trois piliers du développement durable (croissance économique, développement social, protection environnementale), sans oublier la promotion de technologies propres, l'amélioration de la gestion des déchets et l'utilisation optimale des ressources naturelles.

25. Les participants ont reconnu aussi que certains des problèmes actuels des petits États insulaires, notamment la menace pesant sur leur environnement encore vierge de toute pollution, résultaient pour une part des stratégies de développement économique excessivement agressives de beaucoup de pays. Les petits États insulaires devaient faire face en outre à des problèmes environnementaux aigus – blanchissement des coraux, catastrophes naturelles (inondations et cyclones) – et aux problèmes posés par les produits de déchets non biodégradables.

26. Le document sur le bilan de l'état de l'environnement constituait une référence majeure donnant des renseignements utiles pour évaluer la situation et l'évolution environnementale. Également, il montrait bien l'importance de la coopération régionale pour l'échange de données et la mise au point d'indicateurs de durabilité environnementale.

C. Examen de l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable, y compris la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, les recommandations de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000), et l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre

(Point 5 de l'ordre du jour)

27. La Réunion était saisie du document E/ESCAP/SO/MCED(05)/2 («Examen de l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable, y compris la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique»), ainsi que du document E/ESCAP/SO/MCED(05)/3 («Examen de l'application de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre»). Elle a félicité le secrétariat de ces documents, très utiles aux débats. Elle a été d'accord en général avec l'analyse et les recommandations y contenues, dont on pouvait s'inspirer pour finaliser le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010), objet du point 7 de l'ordre du jour.

28. Elle a pris note des informations communiquées par diverses délégations concernant l'action menée par leur pays en vue d'un développement durable et la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la ratification des traités et des conventions internationales en matière d'environnement et la formulation de plans d'action nationaux pour aider à mettre en œuvre ces traités et conventions, ainsi que diverses actions de politique générale. Elle a constaté que les pays de la région avaient

fait de louables progrès dans la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial pour le développement durable et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et qu'ils tâchaient d'améliorer les mécanismes institutionnels dans le sens du développement durable.

29. Tout en prenant acte de l'action soutenue et des mesures de développement durable prises par les pays à économie en transition, la Réunion a reconnu que ces pays faisaient face à des problèmes complexes et qu'il importait de développer les actions de coopération sous-régionales, seul moyen de faire face aux crises environnementales (ainsi le Plan régional d'action environnementale pour l'Asie centrale).

30. La Réunion a reconnu les mérites du travail réalisé par l'État islamique d'Afghanistan pour réaliser son programme monumental et hardi de reconstruction et de remise en état, étant donné la dégradation considérable de toutes ses ressources naturelles, et elle a relevé sa volonté d'assurer un développement durable et la protection de l'environnement. La Réunion s'est félicitée du soutien accordé par la communauté internationale à l'État islamique d'Afghanistan.

31. La Réunion a convenu qu'il fallait modifier l'approche de la croissance économique. Dans ce contexte, il fallait développer les savoirs technologiques, notamment s'agissant des sources d'énergies nouvelles et renouvelables, des modes de vie et comportements traditionnels fondés sur la conservation, et du partage des données d'expérience. L'exemple des diverses applications des plantations de cocotiers a été cité à l'appui d'une large diffusion de cette approche. La Réunion a relevé aussi que les petits pays insulaires en développement en retireraient de grands avantages.

32. La Réunion a vu dans la réalisation d'une croissance économique écologiquement durable fondée sur une plus grande écoefficacité et une meilleure utilisation des ressources, un bon moyen de dégager des ressources financières supplémentaires qu'on pourrait alors consacrer à l'éradication de la pauvreté. À cet égard, on a jugé que le secteur privé et la société civile avaient un grand rôle à jouer.

33. La Réunion a noté en outre qu'on pouvait mettre davantage à profit divers accords environnementaux multilatéraux (Protocole de Kyoto, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, notamment) dans la région de l'Asie et du Pacifique, cela dans l'intérêt d'un développement et d'une croissance économique écologiquement durables.

34. Elle s'est félicitée des résultats tenus par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de Kitakyushu; elle a vu dans celle-ci un exemple de partenariat réussi entre autorités locales, secteur privé et collectivités locales dans l'optique d'un environnement urbain propre et d'un environnement durable. Elle a remercié le Gouvernement japonais de s'être engagé à maintenir son appui à la mise en œuvre de l'Initiative, et elle a pris note que d'autres villes envisageaient de s'intégrer au Réseau de Kitakyushu.

D. Projet de Déclaration ministérielle

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

35. La Réunion était saisie des documents E/ESCAP/SO/MCED(05)/7 (Document thématique – Parvenir à une croissance économique écologiquement durable en Asie et dans le Pacifique) et E/ESCAP/SO/MCED(05)/4 (Projet de Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)).

36. La Réunion a félicité le secrétariat d'avoir produit un document complet et clair sur la croissance économique écologiquement durable en Asie et dans le Pacifique. Elle a apprécié l'analyse relative au thème de la Conférence. La capacité de charge de l'environnement régional était limitée, et les pressions démographiques et autres pressions liées à une croissance économique non durable se faisaient plus fortes. En dépit des tensions qui s'exerçaient manifestement sur le milieu naturel et de l'engagement pris par les pays membres en rapport avec l'objectif de développement no 7 (Parvenir à la durabilité environnementale) la réduction de la pauvreté, problème qui correspondait à l'objectif de développement du Millénaire no 1, exigeait que la croissance des économies régionales se poursuive. L'étude thématique examinait en détail les éléments d'une «croissance verte».

37. La Réunion a félicité le secrétariat d'avoir présenté un projet de déclaration ministérielle de très bonne qualité et très complet, conformément à la recommandation de la Réunion préparatoire régionale touchant les grandes questions exposées dans l'étude thématique et donnant ensuite aux recommandations relatives aux mesures et aux politiques et stratégies visant à parvenir à une croissance économique écologiquement durable.

38. La Réunion a noté que l'objectif de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) était de reconnaître la situation particulière de la région Asie-Pacifique au moment de définir les engagements et l'appui des gouvernements dans l'optique d'une croissance économique écologiquement durable, l'une des principales conditions préalables de la mise en œuvre des engagements contractés au regard du

Sommet mondial pour le développement durable, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des objectifs de développement du Millénaire no 1 (réduction de la pauvreté) et 7 (Durabilité environnementale). En particulier, la Réunion a noté que la déclaration constituerait un tremplin pour les gouvernements au moment de prendre des mesures de politique générale donnant en priorité au développement écologiquement rationnel et durable.

39. La Réunion a examiné et modifié le projet (annexe I).

E. Mise au point du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010)

(Point 7 de l'ordre du jour)

40. La Réunion était saisie du document E/ESCAP/SO/MCED(05)/5 [Projet de mise au point du Plan régional d'application pour le développement durable pour l'Asie et dans le Pacifique (2006-2010)].

41. La Réunion a noté que le Plan régional d'application pour le développement durable pour l'Asie et le Pacifique visait à promouvoir la coopération régionale et à renforcer les capacités nationales en matière de croissance économique écologiquement durable, cela en améliorant l'efficacité des ressources. Elle a suggéré des domaines de programmes aux niveaux régional, sous-régional, national qui pourraient paraître nécessaires pour appuyer ce processus, ainsi que les actions régionales et sous-régionales que divers partenaires internationaux s'étaient engagés à appuyer.

42. Le Plan régional d'application était le cinquième d'une série de stratégies de programmes d'action régionaux adoptés par les conférences ministérielles depuis 1985. Le Plan régional d'application faisait fond sur les données d'expérience collectées dans le cadre des programmes d'action et stratégies régionaux antérieurs, et prenaient en compte les grands problèmes d'environnement et de développement, les tendances et les conclusions ressortant dans diverses études de la CESAP ainsi que des recommandations intergouvernementales.

43. Le Plan régional d'application comprenait une série d'actions régionales et sous-régionales qui constituaient un moyen important d'appliquer ce Plan en se focalisant sur divers domaines prioritaires de manière à traiter les graves problèmes environnementaux et ceux liés aux catastrophes naturelles, et à que créer les conditions d'une croissance économique écologiquement durable.

44. Tout en félicitant le secrétariat d'avoir établi ce document, la Réunion a dégagé une orientation générale du Plan régional d'application qui figure en annexe II au présent rapport.

45. Consciente de la diversité de la région, la Réunion a toutefois relevé que le Plan régional d'application constituait un cadre pour traiter des préoccupations et des priorités communes en matière de planification environnementale nationale.

46. Elle a remercié le Gouvernement de la République de Corée de son projet d'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable: «croissance verte» et elle s'est déclarée en faveur de l'établissement d'un réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte qui aurait pour mission d'échanger les pratiques optimales et d'aider à renforcer les capacités.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ouverture, durée et organisation de la Réunion

47. La Réunion de hauts fonctionnaires s'est tenue à Séoul (République de Corée) du 24 au 26 mars 2005. La Réunion préparait la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005), qui allait se tenir à Séoul les 28 et 29 mars 2005.

48. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a salué les délégations participant à la Réunion préparatoire de hauts responsables. Il a remercié le Gouvernement de la République de Corée d'avoir bien voulu accueillir la Conférence, cela dans les conditions les meilleures et les plus agréables. Il a remercié les organisations qui avaient aidé aux préparatifs. Le tsunami de décembre 2004 avait eu pour beaucoup d'États membres des conséquences tragiques: face à la toute-puissance de la nature, il convenait de mieux se préparer à affronter les catastrophes naturelles en intégrant leur gestion aux processus de planification et de développement socioéconomiques. Il était à souligner que la région connaissait une croissance économique remarquable, facteur dans bien des endroits de réduction de la pauvreté et de développement social. Restait qu'une croissance non viable pesait sur les ressources naturelles et la capacité de charge de l'environnement. La valeur économique des ressources naturelles et des services d'écosystème était considérable – parfois inappréciable en l'absence de possibilités de substitution. Aussi, le Secrétaire exécutif a-t-il souligné, il fallait renoncer à la formule «croissance d'abord, nettoyage plus tard» et passer à une croissance économique écologiquement durable fondée sur le partenariat de la société civile et des parties prenantes, y compris le secteur privé. Le Secrétaire exécutif a alors appelé au renforcement de la coopération sous-régionale et régionale, solution commune à des problèmes communs.

49. Dans son allocution de bienvenue, le Ministre de l'environnement de la République de Corée, S. E. M. Kwak Kyui-Ho, a observé que le défi majeur, à l'heure actuelle, consistait à parvenir au développement durable moyennant un développement économique, social et environnemental équilibré. Les participants avaient une splendide occasion de monter des plans d'action réalistes et concrets qui aideraient au développement durable dans la région. L'orateur a évoqué dans ce contexte le projet d'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable: «croissance verte», projet propre à renforcer la coopération régionale dans la perspective d'une croissance économique écologiquement durable et d'une synergie environnement-développement gagnante à tous les coups. L'Initiative de Séoul, a relevé l'orateur, comporterait des recommandations tendant à équilibrer l'environnement et l'économie, à faire que production et consommation se déclinent sur le mode de la viabilité, et à améliorer la durabilité environnementale.

B. Participation

50. Ont participé à la Réunion préparatoire les représentants des membres et membres associés suivants de la CESAP: Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Kirabati, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Micronésie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Turquie, Vanuatu, Viet Nam, Guam, Iles Cook, Macao (Chine), Nioué.

51. Étaient également représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Fonds monétaire international, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

52. Étaient de plus représentées les organisations intergouvernementales suivantes: Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, Banque asiatique de développement, Centre international pour l'environnement et le développement, Centre régional pour l'environnement en Asie centrale, Commission européenne, Commission intergouvernementale sur le développement durable pour l'Asie centrale, Communauté de la noix de

coco pour l'Asie et le Pacifique, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Institut des stratégies environnementales mondiales, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme environnemental régional pour l'Asie du Sud, Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Programme régional océanien de l'environnement, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Secrétariat du Plan de Colombo,

53. Étaient représentés en outre les organisations non gouvernementales, autres organismes et observateurs ci-après: Alliance coréenne des citoyens pour la protection des consommateurs, Alliance internationale des femmes, Centre pour la formation professionnelle (Bundung), Centre océanien contre les catastrophes, Centre régional sur l'environnement pour l'Asie centrale, Confédération internationale des syndicats libres, Congrès du monde islamique, Fédération mondiale des anciens combattants, Conseil international des femmes, Forum de Kitakyushu sur les femmes en Asie, Forum japonais de l'eau, Institut international de gestion des ressources en eau, Ligue islamique mondiale, Réseau environnemental des femmes coréennes.

C. Élection du Bureau

54. La Réunion a élu M. Park Young Woo (République de Corée) président, Mme. Liana Bratasida (Indonésie) et MM. Sudhir Mital (Inde), Luo Delong (Chine), Tu'u'u Ieti Taule'alo (Samoa) et Sergei Samoylov (Ouzbékistan) vice-présidents, et M. Muhammad Zahir Shah (Pakistan) rapporteur.

D. Ordre du jour

55. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la Réunion.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Bilan de l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique:
 - a) Vue d'ensemble et tendances;
 - b) Bilan sous-régional.
5. Examen de l'application:
 - a) des décisions du Sommet mondial pour le développement durable, y compris la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique;

- b) des recommandations de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000);
 - c) de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre.
- 6. Déclaration ministérielle.
 - 7. Mise au point du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) et de l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable: «croissance verte».
 - 8. Questions diverses.
 - 9. Adoption du rapport.

E. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

- 56. Il n'y a pas eu de questions sous ce point de l'ordre du jour.

F. Adoption du rapport

(Point 9 de l'ordre du jour)

- 57. La Réunion a adopté son rapport, y compris trois annexes, le 26 mars 2005. Elle a décidé soumettre rapport et annexes pour examen et adoption à la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005), qui allait se réunir les 28 et 29 mars 2005.